

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Objet : Enquête publique pour le déclassement d'une partie du domaine public communal constituée par le parking public du Bourg 2 rue Professeur Depéret

Rapporteur : Louis PALAZON

Les parcelles AK 28 (761 m²) et AK 153 (1 161 m²), situées 2 rue Professeur Depéret, appartiennent à la commune et sont occupées par un parking public au sud (24 places), le bâtiment de l'ancienne Poste (inoccupé depuis 2015) au centre et un espace vert arboré au nord. Elles font partie du domaine public communal.

Des opérateurs privés ont fait part à la commune de leur volonté de réaliser une opération immobilière consistant en la démolition du bâtiment de l'ancienne Poste et la construction d'un bâtiment de logements et de commerces.

Une opération de cette nature, structurante pour le quartier, correspond à une demande exprimée par les habitants.

Ainsi, la commune envisage de déclasser une partie de son domaine public, comprenant l'ancienne Poste, ses abords, et le parking, pour permettre l'aboutissement du projet d'un de ces opérateurs. Le déclassement fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal.

Considérant que le parking (d'une superficie d'environ 530 m²) fait partie du domaine public routier de la commune, le déclassement du parking ne peut survenir qu'après enquête publique.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1) Autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique devant précéder le déclassement du parking.**
- 2) Préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal à l'issue de l'enquête publique.**
- 3) Indiquer que la dépense résultant de l'organisation de l'enquête publique sera prise en charge par la commune.**

